

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMMUNE DE PEYROULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 Avril 1884.

Séance du 30 septembre 2016

L'an deux mille seize et le vendredi trente septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Peyroules, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire.

Étaient présents : Mmes SEBASTIANI-MAYAFFRE, HAULBERT, LACROIX
 Mme MOUREY-AUDIBERT
 Ms CLUET, FUNEL, GALFRE, GIRAUD, CARTON, BOUX
 Mr ZANDOMENIGHI

Objet : : Tarifs des concessions du columbarium

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un columbarium sera édifié au cimetière de Peyroules. Ainsi il est nécessaire d'instaurer des tarifs de concession du columbarium.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Décide** d'adopter les tarifs suivants :

Concession	15 ans	30 ans	50 ans
TARIF	150 €	450 €	800 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Le Maire

F. CLUET

 